

MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 27 JUILLET 2026 À 18 H 30
MAIRIE – 275, RUE PRINCIPALE
ORDRE DU JOUR



- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Constatation de l'avis de convocation**
- 4. Administration, finances et communication**
 - 4.1 Gestion des banques de temps accumulés des employés municipaux
 - 4.2 Paiement de facture - Dépôt des états financiers de l'exercice se terminant le 31 décembre 2025
 - 4.3 Mandat à la firme Marcil Lavallée pour l'audit des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2026
 - 4.4 Offre de service Servitech Évaluateurs agréés – Production d'un rapport de coût de remplacement aux fins d'assurances des bâtiments municipaux
 - 4.5 Programme d'aide à la voirie locale – Travaux d'entretien à effectuer
 - 4.6 Embauche d'un journalier aux travaux publics
 - 4.7 Embauche d'un Directeur général et greffier-trésorier
 - 4.8 Plan de développement du Directeur général et greffier-trésorier
 - 4.9 TECQ 2024-2028 – Travaux de priorité 1
 - 4.10 TECQ 2024-2028 – Projet complet des travaux à réaliser
- 5. Sécurité publique et hygiène du milieu**
 - 5.1 Remplacement d'un automate à la station de pompage SP1
 - 5.2 Plan de gestion d'actifs en eau (PGA-Eau)
 - 5.3 Offre de services professionnels – Soutien technique pour la complétion du Bilan annuel de la stratégie d'économie d'eau potable pour l'année 2025
 - 5.4 Offre de services professionnels – Audit technique et réglementaire des installations d'eau
 - 5.5 Éco Entreprises Québec (ÉEQ)
- 6. Transport et voirie**
 - 6.1 Programme d'aide à la voirie locale 2026-2027 – Volet projets particuliers d'amélioration
- 7. Période de questions**
- 8. Levée de la séance extraordinaire**

PROCÈS-VERBAL

Bernard Desrochers	Monique Malo	
Suzanne Hudon	Miguel Dicaire	Victorien Prud'homme

Absence motivée : Marc-Olivier Huot-Drouin

Formant quorum sous la présidence du Maire, Christian Pilon.

Assistent également à la séance, Monsieur Mario Boyer, Directeur général/Greffier-trésorier par intérim.

1.

Ouverture de la séance

Monsieur le Maire, Christian Pilon souhaite la bienvenue aux membres présents.

2.

CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Le Directeur général/Greffier-trésorier par intérim M. Mario Boyer constate que l'avis de convocation a été remis à tous les membres du conseil municipal, tel que requis par les dispositions du Code Municipal (art.#153,C.M.).

3.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-07-199

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Madame la conseillère Suzanne Hudon

QUE ce conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s.

4. Administration, finances et communication

4.1

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-07-200

Gestion des banques de temps accumulés des employés municipaux

CONSIDÉRANT le désir du conseil municipal de procéder au paiement des soldes des banques de temps (vacances, mobiles, maladies et temps accumulés) des employés au 31 décembre 2025 ;

CONSIDÉRANT que ces sommes soient calculées aux états financiers ;

Il est proposé par Madame la conseillère Monique Malo

QUE le conseil municipal autorise le versement des banques de temps accumulés des employés au 31 décembre 2025;

QUE le manuel des politiques en matière de gestion des ressources humaines soit modifié comme suit :

- Paiement au 31 décembre de chaque année des jours de maladie et mobiles non utilisés;
- Paiement au 30 avril de l'année suivante des banques de vacances et de temps accumulés non utilisés.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité des conseiller(ère)s présents.

4.2.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-07-201

Paiement de facture - Dépôt des états financiers de l'exercice se terminant le 31 décembre 2025

CONSIDÉRANT l'audit des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2025;

CONSIDÉRANT les travaux effectuer par la firme Marcil Lavallée;

Il est proposé par Madame la conseillère Monique Malo

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Plaisance autorise le paiement de la facture #132178 datée du 14 juillet 2026 au montant de 19 746,96 \$ taxes incluses pour les travaux reliés à l'audit des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité des conseiller(ère)s présents.

4.3.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-07-202

Mandat à la firme Marcil Lavallée pour l'audit des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2026

CONSIDÉRANT la nécessité de remettre un mandat à une firme comptable pour l'audit des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2026;

CONSIDÉRANT l'offre de services de la firme Marcil Lavallée;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Victorien Prud'homme

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Plaisance accepte l'offre de service présentée par la firme Marcil Lavallée pour l'audit des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2026;

QU'un budget entre 25 000 \$ et 27 000 \$ soit prévu à cet effet.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité des conseiller(ère)s présents.

4.4.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-07-203

Offre de service Servitech Évaluateurs agréés – Production d'un rapport de coût de remplacement aux fins d'assurances des bâtiments municipaux

CONSIDÉRANT la recommandation du Fonds d'assurance des municipalités du Québec de déterminer la valeur de remplacement des bâtiments municipaux;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Bernard Desrochers

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Plaisance accepte la proposition de Servitech Évaluateurs agréés pour la production d'un rapport de remplacement aux fins d'assurances des 11 bâtiments municipaux pour un montant de 12 500 \$ plus taxes.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité des conseiller(ère)s présents.

18 h 40 Monsieur le conseiller, Miguel Dicaire, se retire croyant avoir des intérêts dans le prochain point à l'ordre du jour.

4.5.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-07-204

Programme d'aide à la voirie locale – Travaux d'entretien à effectuer

CONSIDÉRANT le programme d'aide à la voirie locale – volet entretien 2026-2027;

CONSIDÉRANT l'aide financière maximale de 97 247 \$;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Bernard Desrochers

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Plaisance décrète les travaux suivants :

- Réhabilitation fossé - Côte des chutes de Plaisance
Pelle O'Max 2 475,00\$ + taxes
- Réhabilitation fossé – Section du rang Malo
Pelle O'Max 5 490,00\$ + taxes
- Réhabilitation fossé – Entre les rues Guindon et Pierre
Pelle O'Max 1 310,00\$ + taxes
- Réhabilitation fossé – près du 1990 chemin de la Grande Presqu'île
Pelle O'Max 15 115,00\$ + taxes

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité des conseiller(ère)s présents.

18 h 41 Monsieur le conseiller, Miguel Dicaire, reprend son siège.

4.6.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-07-205

Embauche d'un journalier aux travaux publics

CONSIDÉRANT le départ de M. Éric Bigelow à titre de journalier à la municipalité ;

CONSIDÉRANT le désir du conseil municipal de combler rapidement le poste vacant ;

CONSIDÉRANT les récentes entrevues effectuées ;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Bernard Desrochers

QUE ce conseil embauche M. David Arial au poste de journalier des travaux publics à compter du 10 août 2026 ;

QUE le taux horaire sera établi selon la grille salariale pour une semaine de travail de 40 heures ;

QUE l'employé sera sous la responsabilité du directeur général et du chef d'équipe des travaux publics ;

QUE l'horaire de travail sera établi en fonction des besoins de l'équipe des travaux publics ;

QUE le Maire et le Directeur général et greffier-trésorier par intérim soient autorisés à signer tous les documents afin de donner effet à la présente résolution.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s.

4.7

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-07-206

Embauche d'un Directeur général et greffier-trésorier

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit pourvoir le poste de Directeur général et greffier-trésorier afin d'assurer la gestion administrative, financière et légale de la Municipalité;

CONSIDÉRANT le mandat donné à la firme TOUMAÏ afin de trouver un candidat pour ce poste;

CONSIDÉRANT que la firme nous a soumis trois candidatures en considérant les aspirations et les valeurs de la municipalité;

CONSIDÉRANT que le processus de sélection a été réalisé conformément aux politiques et procédures en vigueur;

Il est unanimement proposé

QUE la Municipalité procède à l'embauche de M. Kevin Éthier Turmaine au poste de Directeur général et greffier-trésorier selon une entente à intervenir entre les parties;

QUE le Directeur général et greffier-trésorier soit autorisée à signer, tirer, accepter ou endosser les chèques et autres effets négociables de la Municipalité de Plaisance, conjointement avec le maire Monsieur Christian Pilon et/ou la mairesse suppléante, Madame Monique Malo;

QUE le Directeur général et greffier-trésorier soit également autorisé à signer tout document nécessaire au bon fonctionnement de la Municipalité;

QUE ce conseil autorise le Directeur général et greffier-trésorier, M. Kevin Ethier Turmaine à agir à titre de personne responsable du compte AccèsD Affaires, à compter de sa date d'entrée en fonction;

QUE M. Kevin Ethier Turmaine soit autorisé à obtenir et à utiliser les accès requis auprès de Revenu Québec (ClicSÉCUR), de l'Agence du revenu du Canada (ARC), à la Commission d'accès à l'information ainsi que tout autre accès nécessaire à l'exercice de ses fonctions;

Que le maire soit autorisé à signer, au nom de la Municipalité, le contrat de travail conclu avec le candidat.

Adoptée.

4.8

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-07-207

Plan de développement du Directeur général et greffier-trésorier

CONSIDÉRANT l'embauche d'un nouveau Directeur général et greffier-trésorier;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal des Municipalité de Plaisance souhaite un accompagnement structuré visant à soutenir son intégration, à favoriser le développement de ses compétences stratégiques et à maximiser son impact au sein de l'organisation;

CONSIDÉRANT que cet accompagnement a pour objectif d'élaborer un plan de développement personnalisé qui permettra d'identifier les forces sur lesquelles capitaliser et les compétences à développer;

CONSIDÉRANT le désir du conseil municipal de prévoir un plan de développement pour le Directeur général et greffier-trésorier;

CONSIDÉRANT la proposition de services de « Caron, rémunération et équité » présentée le 27 juillet 2026;

Il est proposé par Madame la conseillère Monique Malo

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Plaisance accepte la proposition de « Caron, rémunération et équité » datée du 27 juillet 2026 pour la création d'un plan de développement du Directeur général et greffier-trésorier;

QU'un budget de 2 850,00 \$ plus taxes soit prévu à cet effet.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité des conseiller(ère)s présents.

4.9

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-07-208

TECQ 2024-2028 – Travaux de priorité 1

CONSIDÉRANT la résolution #2026-07-176 adoptée par le conseil municipal à sa réunion du 14 juillet dernier;

CONSIDÉRANT le désir du conseil municipal de préciser les travaux présentés;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Bernard Desrochers

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Plaisance confirme le dépôt à la TECQ des projets comme suit :

Travaux de priorité 1

➤ Aménagement d'un nouvel ouvrage de prélèvements d'eau	58 200,00 \$
➤ Travaux de réhabilitation d'un puits existant	87 400,00 \$
➤ Remplacement de l'aqueduc route 148	<u>609 280,00 \$</u>
TOTAL :	754 880,00 \$

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s.

4.10

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-07-209

TECQ 2024-2028 – Projet complet des travaux à réaliser

CONSIDÉRANT le désir du conseil municipal de préciser la teneur de l'ensemble des travaux à réaliser pour bénéficier de de l'enveloppe disponible dans la TECQ;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit respecter un seuil d'investissements autonome à réaliser pour la durée du programme;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Bernard Desrochers

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Plaisance confirme son intention de réaliser le projet suivant :

Réhabilitation du réseau d'aqueduc sur la rue Principale

• Entre le 235, rue Principale et la 2 ^e Avenue	692 632,50 \$ + tx
• Bouclage entre la rue Principale et St-Jean-Baptiste	248 529,75 \$ + tx
• Frais d'ingénieur	<u>84 000,00 \$ + tx</u>
TOTAL	1 025 162,25 \$ + tx

(Financement total avec subvention à déduire et appropriation probable du surplus libre)

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s.

5. Sécurité publique et hygiène du milieu

5.1

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-07-210

Remplacement d'un automate à la station de pompage SP1

CONSIDÉRANT les problèmes de l'automate à la station de pompage SP1;

CONSIDÉRANT le devoir de protéger les pompes ;

CONSIDÉRANT que les alarmes ne fonctionnent plus ;

CONSIDÉRANT la recommandation d'Aquatech pour la fourniture et l'installation d'un nouvel automate à la station de pompage SP1;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Bernard Desrochers

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Plaisance accepte la proposition « #26-328 mise à jour de la station SP1 » de Solutios datée du 13 juillet 2026 pour la fourniture et l'installation d'un ensemble d'automate T-box au montant de 24 750,00 \$ plus taxes.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s.

5.2

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-07-211

Plan de gestion d'actifs en eau (PGA-Eau)

CONSIDÉRANT le désir du conseil municipal de s'engager dans le plan de gestion d'actifs en eau (PGA-Eau);

CONSIDÉRANT l'offre de service professionnel présentée par Aqua-Data;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Victorien Prud'homme

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Plaisance accepte l'offre de service professionnel d'Aqua-Data datée du 10 avril 2026 au montant de 1 600 \$ plus taxes pour sa démarche d'engagement au plan de gestion des actifs en eau.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s.

5.3

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-07-212

Offre de services professionnels – Soutien technique pour la complétion du Bilan annuel de la stratégie d'économie d'eau potable pour l'année 2025

CONSIDÉRANT le désir du conseil municipal d'intégrer la stratégie d'économie d'eau potable 2025;

CONSIDÉRANT l'offre de service présentée par Aqua-Data;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Miguel Dicaire

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Plaisance accepte l'offre de services professionnels datée du 28 avril 2026 d'Aqua-Data au montant de 2 500 \$ plus taxes pour le soutien du Bilan annuel de la Stratégie d'économie d'eau potable pour l'année 2025.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s.

5.4

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-07-213

Offre de services professionnels – Audit technique et réglementaire des installations d'eau

CONSIDÉRANT le désir du conseil municipal de la Municipalité de Plaisance d'obtenir un portrait exact de la gestion de l'eau potable et des eaux usées y compris les équipements et les installations;

CONSIDÉRANT le vieillissement des installations, des exigences réglementaires et de la disponibilité de ressources qualifiées;

CONSIDÉRANT la nécessité d'assurer une exploitation sécuritaire, conforme et durable de ses ouvrages municipaux;

Il est proposé par Madame la conseillère Suzanne Hudon

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Plaisance accepte la proposition de la compagnie Bruser datée du 1^{er} juin 2026 au montant de 31 000 \$ plus taxes pour l'offre de services professionnels – Audit technique et réglementaire des installations d'eau potable et d'eaux usées.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s.

5.5

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-07-214

Éco Entreprises Québec

CONSIDÉRANT que la réforme du système de collecte sélective mise en place par Éco Entreprises Québec vise à moderniser et uniformiser la gestion des matières recyclables à l'échelle du Québec;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Plaisance est membre d'un regroupement composé de neuf (9) municipalités dont le mandataire est la Ville de Thurso;

CONSIDÉRANT que la municipalité fait la demande légitime de remplacer ses bacs de recyclage (verts pour bleus) sans résultats ni même un suivi;

CONSIDÉRANT la problématique de commande et livraison des bacs;

CONSIDÉRANT que la municipalité, même si elle a négligé le dossier par le passé, ne peut utiliser la plateforme ni même s'inscrire;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Plaisance désire faire ses réclamations 2025 et 2026;

CONSIDÉRANT le délai offert jusqu'au 15 août 2026 pour faire sa réclamation 2025;

CONSIDÉRANT la très mauvaise réputation d'Éco Entreprises Québec et son service inadéquat;

CONSIDÉRANT qu'une entente de partenariat a été signée;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Bernard Desrochers

QUE la municipalité demande à Éco Entreprises Québec de lui transmettre :

- Son plan de remplacement de tous les bacs de recyclage de la municipalité (date-confirimation)
- Son plan d'action pour la commande de bacs ainsi que la livraison (excédentaire)
- Un soutien technique efficace et convivial pour lui permettre de s'inscrire et de faire ses réclamations

QUE la municipalité avise Éco Entreprises Québec qu'elle entend utiliser tout moyen nécessaire au respect des services et des sommes qu'elles devraient recevoir;

QUE la municipalité demande à Éco Entreprises Québec de respecter l'entente signée;

QUE la municipalité mandataire soit la Ville de Thurso, puisse bénéficier de tous les outils et/ou informations nécessaires pour qu'elle puisse remplir son rôle adéquatement;

QUE cette résolution soit transmise à toutes les municipalités du regroupement aux fins de partage et de discussion.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s.

6. Transport et voirie

<i>19 h 30 Monsieur le conseiller, Miguel Dicaire, se retire croyant avoir des intérêts dans le prochain point à l'ordre du jour.</i>

6.1

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-07-215

Programme d'aide à la voirie locale 2026-2027 – Volet projets particuliers d'amélioration

CONSIDÉRANT le programme d'aide à la voirie locale 2026-2027 volet projets particuliers ;

CONSIDÉRANT l'aide financière maximale disponible ;

Il est proposé par Madame la conseillère Monique Malo

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Plaisance accepte la soumission datée du 16 juillet 2026 de l'entreprise Le Pavages Lafleur et fils Inc. au montant de 21 296,00 \$ plus taxes pour la réparation d'un tronçon de la rue Pierre.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s.

<i>19 h 31 Monsieur le conseiller, Miguel Dicaire, reprend son siège.</i>

7. Période de questions

Aucune personne présente.

8.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-07-216

Levée de la séance extraordinaire à 19 h 34

Il est proposé par Monsieur le conseiller Miguel Dicaire

QUE la séance soit levée.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s.

SIGNATURE DES RÉSOLUTIONS PAR LE MAIRE

« Je soussigné, Christian Pilon, Maire de la Municipalité de Plaisance, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »

Et j'ai signé ce 27 juillet 2026.

Christian Pilon
Maire

Mario Boyer
Directeur général et Greffier-trésorier
par intérim